

Sommaire

- «L'empowerment syndical» ? P.2
- Pacte de responsabilité : demandons les contreparties ! P.3
- Militons pour l'animation et l'Education populaire : Rejoignez-nous ! P.4

Le SEP s'investit pour la reconnaissance des métiers de l'animation et de l'Education Populaire, tant au niveau national qu'europpéen. Si vous partagez ses valeurs rejoignez-nous! N'hésitez plus et remplissez le bulletin d'adhésion en P.4.

La force du dialogue

«Supprimer en soi le dialogue, c'est proprement arrêter le développement de la vie. Tout aboutit à l'harmonie. Plus sauvage et plus persistante avait été la discordance, plus large est l'épanouissement de l'accord». (André GIDE)

Ce pacte de responsabilisé source de tant de discordes depuis mars 2014 est aujourd'hui une réalité qu'on soit pour ou contre. L'enjeu pour nous est de développer l'emploi, la formation et les salaires.

Ce dialogue si primordial au développement de notre société doit être réaffirmé à tous les niveaux de prise de décision. C'est fort de ces constats que le SEP s'est lancé dans une campagne de renouveau démocratique afin d'accompagner les évolutions de la démocratie sociale mais également le développement du «pouvoir d'agir des citoyens». Ainsi, il nous a semblé nécessaire de lancer un processus de formation à de nouvelles méthodes tel que l'empowerment. Mais le dialogue n'existe que s'il y a quelqu'un pour y participer. C'est pour

cela que lors de la commission mixte paritaire du 29 septembre, le SEP et l'UNSA ont demandé d'ouvrir les débats sur la question des contreparties du pacte de responsabilité ; c'est aussi pour cela que le SEP a invité la secrétaire d'État à la ville Mme Myriam El Khomri à participer au séminaire sur l'empowerment du 9 et 10 octobre. Ce séminaire, placé sous le haut patronage du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a été co-organisé avec Muse-D-Territoire.

Le dialogue peut être la clé de bien des changements et le parapluie à bien des violences. En tant que syndicat réformiste, nous portons cette conviction haut et fort dans nos mandats et dans nos actions.



Patrice Weisheimer
Secrétaire général
du SEP UNSA

SEP-UNSA
87 bis, avenue G. Gosnat
94853 IVRY-SUR-SEINE
<http://sep.unsa-education.org>
Tél : 06 09 82 04 08

INFO

Favorisons le pouvoir d'agir de nos adhérents

Lors du dernier congrès, le SEP-UNSA a choisi de renforcer la démocratie au sein du syndicat en favorisant le pouvoir d'agir de nos adhérents. Ainsi, le secrétariat national a formé un groupe de travail sur cette thématique et, au mois de janvier, c'est tous les adhérents du SEP et sympathisants désireux d'y participer qui auront l'opportunité de creuser la question. Cette formation s'inscrit dans la poursuite de travaux initiés avec le collectif pouvoir d'agir, la fédération des centres sociaux, Muse D Territoire et d'autres lors d'un stage sur l'empowerment en juin à New-York. Elle est aussi dans la lignée du séminaire piloté par Muse D.Territoires et qui a eu lieu le 9 et 10 octobre à St-Denis (cf. P3).

«L'empowerment syndical» ?

Action collective, pouvoir d'agir, community organizing, encapacitation, émancipation, développement et organisation communautaires, appui au développement social... De quoi parle-t-on ? Comment fait-on ? Comment financer ?



Voici quel était le programme de ces deux jours de séminaire organisé par Muse D.Territoires en partenariat avec le SEP-UNSA, l'Ambassade des États-Unis, les Centres Sociaux de France, le Collectif Pouvoir d'Agir et l'association Action Vert L'Avenir. Après 5 jours de stage à New-York, au cours desquels des stagiaires des associations précitées se sont retrouvés en immersion face à des acteurs locaux qui avaient déjà expérimenté la méthode de l'empowerment, le 9 et le 10 octobre ont permis de faire un retour sur leurs expériences. Ce temps d'intelligence collective a permis aux différentes personnes présentes non seulement d'échanger leurs pratiques mais aussi d'étoffer leur réseau et d'envisager quelques perspectives. En effet, le séminaire ouvert à d'autres acteurs parfois néophytes a contribué à développer l'empowerment, notion intraduisible en français -textuellement : «empouvoir»-.

Empowerment : vers un épanouissement individuel des citoyens et l'émancipation collective

Si notre culture française nous amène à être vigilants vis-à-vis du vocabulaire employé par cette méthode (ex : «communauté», «financement par des fondations», «collecte des colères»,

etc.) il faut replacer cette sémantique dans le contexte des États-Unis où, les fondations -sous entendu : un groupe d'intérêts convergents- pourrait être une alternative au financement des pouvoirs publics et politiques qui pourrait entraîner une manipulation. Cette question déontologique fut d'ailleurs soulevée et certains leviers de financement mis à jour.

Le système français n'est pas exempt d'inégalité. Le recours aux politiques prioritaires, aux dispositifs hors du droit commun (ex : appel à projets) et le développement de la décentralisation en témoigne. De plus dans un contexte de désenchantement démocratique, où la démocratie est résumée au vote et où les élites politiques semblent s'éloigner des préoccupations des habitants, une nouvelle formule mêlant démocratie représentative, démocratie sociale et démocratie participative est à construire. En ce sens, l'empowerment, part de besoins sociaux exprimés par les citoyens identifiés en groupes d'appartenance ou d'intérêts et permet l'expression de la contradiction. La formation politique autour de la notion de rapport de force pour sortir de l'accaparement du pouvoir par une oligarchie, peut constituer un recours face à l'affaiblissement de la démocratie.

De nouvelles méthodes pour les syndicats ?

Conscient que la démocratie est en crise, le SEP -Syndicat de l'Education Populaire- se lance cette année et l'an prochain dans une démarche de formation des militants. Notre fonctionnement doit être le reflet de ce que nous voulons être. Ainsi, alors qu'un groupe de travail entame une réflexion autour de la démocratie au SEP, l'équipe nationale va se former et tenter de développer quelques actions dont la vocation sera notamment de développer la conscience politique. Le chemin est long et la réussite incertaine mais le but d'un syndicat (d'Education Populaire) n'est-il pas aussi de s'imprégner d'actions de territoire pour décliner des mandats nationaux ?

+ d'infos :

Patrice Weisheimer
Secrétaire Général
sep.sg@unsa-education.org

Laurence Druon
Membre de l'équipe nationale
laurence.druon@gmail.com

Pacte de responsabilité : demandons les contreparties !

Le 29 septembre 2014, l'UNSA a demandé à ce que soit mis à l'ordre du jour de la Commission mixte Paritaire (CMP) la question du pacte de responsabilité et sur la stratégie que la branche allait déployer pour répondre aux objectifs fixés par ce pacte. En effet, en contrepartie d'avantages fiscaux et d'allègements de charges divers, les employeurs doivent s'engager à ouvrir le dialogue social et permettre au secteur de « devenir plus pérenne et compétitif ». Dans la branche de l'animation, largement à but non lucratif et constituée d'emplois précaires, ces mots coïncident à notre oreille. Mais au-delà de la sémantique, c'est une porte aux négociations qui s'ouvre. Quels sont les enjeux pour la branche ou pour une association disposant d'un Comité d'Entreprise (CE) ?

Négociation en 2 actes :

Acte I : Négociation dans la branche

Pour la branche, il s'agit de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs qui permettront au secteur de se développer notamment par l'emploi. Ces objectifs devront être co-signés dans un relevé de décision ou un accord de branche. Dans les objectifs fixés par le pacte, le SEP en retient quelques uns qui sont selon lui prioritaires pour la branche : la création d'emplois, la formation, le maintien de l'emploi, les salaires et la lutte contre la précarité. Lorsque les objectifs seront arrêtés par la branche, il conviendra alors de définir un calendrier comprenant notamment un bilan intermédiaire et une évaluation.



Acte II : Négociation en CE

Au niveau des associations, chaque association bénéficiant d'un CE devra le réunir et évoquer avec ses membres les orientations stratégiques de l'entreprise. Ce temps d'échange sera propice à la réflexion sur la qualité de vie notamment dans la déclinaison des objectifs définis par la branche. C'est à ce moment là qu'une connaissance précise du contexte socio-économique de l'association sera utile pour négocier les contreparties que les employeurs devront donner suite aux avantages dont ils ont bénéficiés.

Ainsi, le pacte de responsabilité ouvre la porte à des négociations à plusieurs niveaux qui nécessiteront une analyse du contexte pour une déclinaison appropriée. Il revient donc primordial à tout membre du CE de se former.

+ d'infos :

Patrice Weisheimer
sep.sg@unsa-education.org

Les enjeux de la négociation en branche

- Réussir par le dialogue social en fédérant les partenaires sociaux (employeurs et salariés) autour d'une action commune de valorisation de la branche.
- Donner un cadre aux associations pour l'écriture de leurs orientations stratégiques déclinées en CE.
- Favoriser l'emploi : création d'emplois, formation, investissement, avenir des jeunes et des seniors, évolution des salaires, apprentissage, lutte contre la précarité et recherche et innovation...

La section Ligue de l'enseignement du SEP en développement

Depuis deux ans maintenant, le développement du SEP au sein de la Ligue de l'enseignement n'a cessé de progresser. Avec des sections en Alsace, Aquitaine, PACA, Ile de France et Basse Normandie les adhérents se multiplient. Rien que cette année, nous avons nommé 2 délégués syndicaux, 2 responsables de sections syndicales et renouvelé nos élus dans une structure.

Le congrès 2014 du SEP l'a montré, le secteur associatif se développe et nos sections aussi. Si vous aussi vous souhaitez monter une section syndicale SEP-UNSA et monter une liste de candidats aux prochaines élections, n'hésitez pas à nous contacter.

+ d'infos :

Marie Baggio
06.63.04.20.92
marie.sep.unsa@gmail.com

Vers des assises de l'Education Populaire au printemps 2015 ?

Dans notre dernier numéro, nous vous avons annoncé que le SEP avait, avec d'autres associations, sollicité la Ministre précédente pour organiser des Etats Généraux de l'Education Populaire. Des assises semblaient se dessiner avant que le remaniement arrive. Après un RDV avec le nouveau cabinet du Ministre, la perspective d'assise est confirmée pour le printemps 2015. A suivre !

Qu'est-ce que le SEP UNSA ?

Le SEP UNSA n'est qu'un outil pour les animateurs, il ne vous reste plus qu'à vous l'approprier en nous rejoignant !

- Un outil de solidarité des professionnels de l'animation et de l'Éducation Populaire !
- Un outil d'information autour de nos métiers !
- Un outil de défense des animateurs !
- Un outil de lobbying pour représenter les animateurs !

SITE DU SEP :
<http://sep.unsa-education.org/>

RYTHMES EDUCATIFS :
<http://fr-fr.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs>

PLATE-FORME DE CONSEILS JURIDIQUES « AMIS » :
http://sep.unsa-education.org/index.php?option=com_content&view=article&id=431%3Afaq3&catid=127%3Afaq-&Itemid=1

Je soutiens l'Éducation Populaire et ses métiers.
Je souhaite recevoir SEP Info, Mag Anim...
J'adhère au SEP UNSA !

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphones : domicile : portable : professionnel :
Courriel : Secteur privé - Convention collective :
Fonction publique : Etat Hospitalière Territoriale Je suis aussi : Secrétaire régional(e) Elu(e) CAP Elu(e) au CT / CHS (DDI)
 RSS Elu(e) CE Autre(s) mandat(s) au titre du SEP :
Je souhaite m'engager au SEP à l'échelle : locale régionale (section) nationale (groupes thématiques)
Nom et adresse de l'employeur :
Montant de la cotisation (voir grille ci-dessous) :

Date : Signature :

Autorisation de prélèvement ou chèque(s) à renvoyer à l'adresse suivante :
SEP UNSA EDUCATION 87 Bis Ave Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE

Plus d'infos auprès de la trésorière du SEP : bharpages@yahoo.fr 06 09 82 04 08 Ou sur notre site : <http://sep.unsa-education.org>

Grille des cotisations

Adhésion valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

La cotisation syndicale versée ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant (sauf déclaration aux frais réels) ou d'un crédit d'impôts pour les personnes non imposables.

NB : 27 Euros par cotisation sont reversés à l'UNSA Education

JUSTICE, PROGRESSIVITÉ, SOLIDARITÉ :
Les cotisations au SEP sont fonction du revenu net mensuel

Retraités : 70 €, soit 23,8 € après déduction fiscale.

Agents en disponibilité cf rémunération au moment du départ
Cotisation complémentaire : pour les adhérents à une fédération UNSA, autre qu'UNSA EDUCATION (UNSA santé, UNSA territoriaux, UNSA Ville de Paris ...) une cotisation complémentaire peut être versée au SEP pour être informé et soutenir votre métier :

Quel que soit le montant de ma cotisation 2014
 Je souhaite régler par prélèvement automatique trimestriel :
10 mars, 10 juin, 10 septembre et 10 décembre
(autorisation ci-jointe, à compléter)
 Je souhaite régler en une ou plusieurs fois par chèques

Moins de 800 €	16 € soit 5 € après déduction
800-1000 €	29 € soit 10 € après déduction
1000-1100 €	44 € soit 15 € après déduction
1100-1300 €	88 € soit 30 € après déduction
1300-1600 €	120 € soit 41 € après déduction
1600-2000 €	160 € soit 54 € après déduction
2000-2500 €	200 € soit 68 € après déduction
2500-3000 €	260 € soit 88 € après déduction
3000-3500 €	300 € soit 102 € après déduction
Plus de 3500 €	360 € soit 122 € après déduction

Catégorie C	20€ soit 6€80 après déduction
Catégorie B	40 € soit 13€60 après déduction
Catégorie A	60 € soit 20€40 après déduction
Retraité	30 € soit 10€20 après déduction

